

**Consultation sur le projet de Stratégie
gouvernementale de développement durable**

Consultation en ligne

MÉMOIRE DU BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC (BNQ)



Jacques Girard, ing., directeur

En collaboration avec : Jacques Blanchet, Christian Tardif, Jean Rousseau,
Marie-Claude Drouin, Nancy Brouillette et Joceleyn Lavoie



TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	1
2.	Présentation du BNQ	1
3.	Les actions du BNQ au soutien de la Stratégie	2
	Le référentiel BNQ 21000	3
	Le programme de certification « Entreprise en santé »	4
	Le programme de certification pour les événements responsables	5
4	Recommandations	6
	Conclusion	7

1 Introduction

En tant qu'organisme gouvernemental responsable de l'élaboration de normes consensuelles et de certification, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) souhaite contribuer à la consultation sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable (la « Stratégie ») en apportant un éclairage sur le rôle que jouent l'élaboration de normes et la certification pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie.

Après avoir présenté le BNQ, nous présenterons 3 de nos programmes de travail, afin d'illustrer concrètement l'utilité de la normalisation pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie. En dernier lieu, nous présenterons 2 recommandations à la Commission des transports et de l'environnement (la « Commission ») en lien avec notre expertise.

2. Présentation du BNQ

Le BNQ a été créé par le gouvernement du Québec en 1961 et, depuis 1990, il est une direction du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Par le décret 1601-88 du 19 octobre 1988, le gouvernement du Québec reconnaît le BNQ comme l'organisme central de normalisation, de certification et de diffusion d'information sur les normes et comme porte-parole du Québec auprès du Conseil canadien des normes (CCN) ou de tout autre organisme de normalisation.

Le BNQ apporte des solutions à des besoins de marché par l'élaboration de normes consensuelles en comités équilibrés et par la mise en œuvre de programmes de certification (produits, services, processus, système de gestion).

Le BNQ est le seul organisme québécois détenant des accréditations du CCN à la fois en élaboration de normes et en certification. Ces accréditations de calibre international assurent que les procédures et les méthodes du BNQ sont en conformité avec les règles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le BNQ exerce ses activités dans un grand nombre de secteurs, notamment ceux de l'environnement, du développement durable, des forêts, de la construction, des travaux publics, de la santé et de la sécurité, du tourisme, de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des services. Il dispose d'une masse critique d'expertise avec plus de 50 employés à Québec et Montréal, un réseau de quelque 70 sous-traitants répartis dans les régions, et plus de 700 représentants de groupes d'intérêts socioéconomiques et gouvernementaux participent à ses différents comités techniques et consultatifs.

Les normes du BNQ permettent d'établir des critères de performance pour définir, notamment, la qualité, la sécurité et l'aptitude à l'emploi de produits, de processus ou de services dans un contexte de développement économique. L'approche distinctive du BNQ à cet égard est d'assurer un consensus entre toutes les parties concernées

(industriels, groupes sociaux, gouvernements, experts) en ce qui a trait au contenu de la norme.

Les normes de même que les programmes de certification du BNQ sont utilisés comme instruments de réglementation intelligente en plus d'être des bases importantes pour la mise en place d'incitatifs économiques comme les crédits d'impôt, les exemptions ou l'allègement administratif. Notamment, ils permettent :

- de favoriser la participation et l'autoréglementation d'un milieu suscitant ainsi une approche proactive;
- d'éviter de dupliquer les structures d'inspection de l'État (simples exigences de produit ou services certifiés);
- d'établir un mécanisme de l'utilisateur-payeur (seuls ceux qui consomment le bien ou le service paient pour le contrôle de sa qualité);
- de moderniser la gestion des risques en favorisant une approche basée sur le dialogue entre les parties concernées (consensus);
- de fixer des exigences basées sur les résultats plutôt que sur les moyens, laissant place ainsi à l'innovation des entreprises.

3. Les actions du BNQ au soutien de la Stratégie

Le BNQ est à l'origine de certains documents normatifs traitants du développement durable qui font école dans le milieu international, par exemple le cahier des charges privé réalisé en l'an deux-mille pour Entreprise citoyenne Canada intitulé : *Responsabilité sociale des entreprises – Ressources humaines, dons et commandites*. Ce document est une des sources du référentiel français SD21000 *Guide pour la prise en compte des enjeux de développement durable dans la stratégie et le management des entreprises* qui, à son tour, est cité dans le document ISO 26000 *Lignes directrices pour la responsabilité sociétale* en cours d'élaboration à l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

En tant que membre du système national de normes, le BNQ siège, entre autres, au comité miroir canadien (CAC/SR) concernant la rédaction du document international ISO 26000 *Lignes directrices pour la responsabilité sociétale*. À ce titre, il assiste aux travaux des comités techniques internationaux sur le sujet en tant qu'unique observateur canadien francophone. Il participe aussi activement au Réseau international francophone pour la responsabilité sociale en vue du développement durable (RSDD) qui regroupe près de quarante pays de la francophonie.

Dans le cadre de son expertise, le BNQ compte déjà plusieurs programmes de travail en cours pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie. Nous en avons retenu trois exemples pour illustrer à la Commission comment notre mission et notre expertise peuvent concourir concrètement à l'établissement de cadres de référence qui

contribueront à la cohérence des actions gouvernementales dans une perspective de développement durable.

Le référentiel BNQ 21000

Les PME québécoises sont appelées de plus en plus à intégrer à leurs pratiques de gestion les principes de développement durable pour assurer leur pérennité et répondre aux pressions croissantes de la société et des partenaires d'affaires. À ce titre, la Stratégie maintiendra cette tendance en proposant, notamment, comme troisième orientation de produire et de consommer de façon responsable. Pour répondre à cette orientation stratégique, le gouvernement du Québec compte intégrer des critères de responsabilité environnementale et sociale dans ses processus d'achat ou d'attribution de contrats. Il compte aussi miser sur la responsabilisation des entreprises fournisseuses.

Or, pour soutenir de tels objectifs, le gouvernement du Québec, les entreprises fournisseuses ainsi que toutes les autres entreprises qui seront touchées auront besoin de guides et d'outils pour être en mesure d'intégrer adéquatement les pratiques de développement durable dans leur mode de gestion. Il faudra aussi des repères pour reconnaître les entreprises qui auront entrepris des démarches crédibles en ce sens.

Le BNQ, de par son expertise en élaboration de documents normatifs consensuels, vise à mettre son expérience à profit pour aider les entreprises québécoises à intégrer les objectifs de développement durable de manière cohérente et orchestrée avec les actions gouvernementales et internationales sur le sujet. Pour ce faire, le BNQ est à réaliser le projet BNQ 21000 en étroite collaboration avec l'Association française de normalisation (AFNOR) et la firme québécoise Neuvaction. Ce projet a pour objectif :

- de doter le Québec d'un référentiel adapté à sa loi sur le développement durable et à sa réalité culturelle pour la prise en compte des enjeux de développement durable dans la stratégie et la gestion des entreprises; ce référentiel sera basé sur le Guide français SD 21000 élaboré en 2003 par l'AFNOR, le pendant français du BNQ et partenaire du présent projet;
- de permettre à des groupes d'entreprises « pilotes » de 10 à 12 PME d'intégrer et de mettre en œuvre les enjeux et les principes du développement durable dans leur stratégie et mode de gestion; ces expérimentations permettront d'alimenter la rédaction du référentiel par une expérience pratique;
- d'assurer un transfert de compétences à un réseau de consultants désirant œuvrer dans l'accompagnement de démarches volontaires de développement durable en entreprise.

Le référentiel BNQ 21000 permettra aux entreprises :

- de s'approprier le concept de développement durable;

- de comprendre les enjeux de développement durable et de responsabilité sociale qui leur sont liés;
- de considérer, dans un format adapté à leur réalité, les principes de la *Loi sur le développement durable* ainsi que les objectifs proposés de la Stratégie;
- d’offrir à leurs gestionnaires des manières d’intégrer concrètement les enjeux de développement durable au sein d’un plan d’action ou d’un système de gestion, à l’intérieur de la boucle d’amélioration continue.

Par cette action, nous offrirons aux ministères et aux organismes gouvernementaux des outils qui leur permettront de qualifier leurs fournisseurs en leur donnant des éléments mesurables, vérifiables et comparables. Le référentiel permettra d’évaluer les fournisseurs sur une base commune de prise en compte des principes de la *Loi sur le développement durable* dans les modes de gestion. À terme, ce projet pourrait servir à mettre en place une base de données unique qui consignerait en un seul endroit les renseignements de base permettant au gouvernement, mais aussi aux donneurs d’ordres, d’évaluer la performance en développement durable d’un fournisseur. Une telle base de données allègerait la tâche des entreprises en évitant de remplir des questionnaires différents pour chaque appel d’offres.

Le programme de certification « Entreprise en santé »

En réponse à une demande du Groupe de promotion pour la prévention en santé (GP²S)¹, le BNQ est à terminer l’élaboration de la norme 9700-800 *Prévention, promotion et pratiques organisationnelles favorables à la santé en milieu de travail*. Cette norme est, pour l’instant, communément appelée « Entreprise en santé ».

La norme « Entreprise en santé » est un document de référence qui sera mis à la disposition des entreprises pour les guider dans leurs interventions en matière de prévention, de promotion et de pratiques organisationnelles favorables à la santé de leur personnel. En résumé, cette norme veut que soit intégrée la valeur de la santé des personnes dans les processus de gestion des entreprises. Elle vise à créer des conditions favorables à la responsabilisation des employés en les encourageants à adopter et à maintenir de saines habitudes de vie ayant un effet significatif sur la santé, comme une bonne alimentation et la pratique d’activités physiques. Les bénéfices se feront sentir tant dans la vie professionnelle que dans la vie personnelle des travailleurs.

Cette norme sera accompagnée d’un programme de certification de tierce partie offert par le BNQ. Ce faisant, les entreprises qui le souhaitent pourront faire reconnaître par l’intermédiaire d’une certification leur application de la norme dans leur structure de

1. Le Groupe de promotion pour la prévention en santé (GP²S) est un regroupement d’entreprises qui se consacre à la promotion de la santé et la prévention de la maladie en milieu de travail. Grâce à la mobilisation à l’interne des entreprises, le GP²S vise l’amélioration durable de la santé des travailleurs et indirectement l’acquisition de saines habitudes de vie chez leurs enfants. Fondé en juin 2005, le GP²S a bénéficié de l’appui de la Fondation Lucie et André Chagnon au moment de son démarrage et a depuis reçu l’appui de plusieurs personnalités du milieu des affaires.

gestion. Cette certification sera un moyen fiable de reconnaissance de l'implantation de ces bonnes pratiques et pourra servir de structure de base pour l'attribution d'incitatifs fiscaux comme des crédits d'impôt. Le BNQ étant une société d'État vouée à la normalisation et à la certification, il a déjà en place toute l'infrastructure administrative nécessaire pour soutenir de tels programmes de promotion. Cette structure administrative couplée avec des efforts du GP²S pour faire connaître la norme et ses bénéficiaires auprès des entreprises met en place les ingrédients nécessaires au succès de ce projet.

Dans un contexte de société où les moyens de toute nature sont limités, ce projet novateur permettra une utilisation « intégrée » des ressources privées et publiques consacrées à la prévention en matière de santé. Par des interventions ciblées auprès des travailleurs, l'objectif du projet est quadruple :

1. permettre, par le comité de normalisation, de cibler les interventions et les programmes les plus performants en matière d'acquisition de saines habitudes de vie et de prévention de la santé en milieu de travail;
2. par des interventions dans les milieux de travail, bénéficier d'une tribune de choix pour intervenir directement auprès de la population afin de favoriser des changements de comportement en matière d'acquisition de saines habitudes de vie;
3. accroître la compétitivité des entreprises en haussant la productivité (une main-d'œuvre en bonne santé amène une baisse de l'absentéisme et du présentéisme ainsi qu'une diminution des coûts de cotisations à la CSST et des primes d'assurance collective);
4. favoriser indirectement l'acquisition de saines habitudes de vie chez les enfants et les proches des personnes travaillant dans l'entreprise.

En plus de viser l'accroissement de l'efficacité économique des entreprises (troisième orientation de la Stratégie), cette norme et ce programme de certification sont des mesures concrètes pour appuyer le quatrième objectif de la Stratégie qui consiste à promouvoir une culture de prévention et à établir des conditions favorables à la santé.

Le programme de certification pour les événements responsables

Chaque année, plusieurs milliers d'événements publics, assemblées, festivals, réunions d'entreprises ou conférences nationales et internationales sont organisés au Québec. Ces manifestations laissent toutefois une empreinte écologique importante. À ce jour, il existe une multiplicité de documents de références en matière d'organisation d'événements pour pallier cet inconvénient. Malgré la bonne volonté de leur auteur, il a été constaté que la multiplicité de ces documents génère de la confusion dans les solutions, de l'incohérence dans les applications et la multiplication de nouvelles procédures parfois plus dommageables.

Dans le but de pallier les inconvénients rencontrés, le Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE) propose de mettre en commun les meilleures pratiques dans le domaine. Pour ce faire, le RQFE s'est adjoint le BNQ pour mettre en place un programme de certification basé sur une norme consensuelle qui statuera sur les meilleures pratiques de développement durable dans la gestion d'évènements publics et privés.

Un tel programme de certification permettra :

- d'authentifier clairement l'atteinte des exigences;
- de faciliter la communication de la réussite;
- d'encourager l'amélioration concrète de la gestion d'évènements par une saine concurrence basée sur des critères uniformes.

Bien diffusée et référencée par les organisations, cette certification en gestion écoresponsable d'évènements a le potentiel de présenter un avantage prépondérant pour le Québec lors de la promotion du tourisme d'affaires et de congrès sur le marché international.

Les évènements écoresponsables se distinguent des évènements verts ou 0 carbone, puisqu'ils visent à intégrer à toutes les étapes d'un évènement des dimensions sociales, environnementales et économiques dans un esprit de développement durable (viabilité écologique, équité sociale et entre générations, développement économique et de la société).

4 Recommandations

À la lumière de son expertise, le BNQ suggère au gouvernement les 2 recommandations suivantes pour améliorer la mise en œuvre de la Stratégie :

Recommandation n° 1

Par l'adoption de la *Loi sur le développement durable* en 2006, le gouvernement entame un changement de valeurs et de comportements. Pour modifier à long terme les comportements dans plusieurs types d'organisations, il est souhaitable de disposer de référentiels qui permettront d'appliquer concrètement les changements attendus.

Afin de faciliter l'application de la *Loi sur le développement durable*, le BNQ recommande :

<p>l'élaboration de référentiels (normes, guides, cahiers des charges normalisés) adaptés aux différents besoins et destinés à l'application des principes de la <i>Loi sur le développement durable</i>.</p>

Il existe encore peu de référentiels adaptés aux besoins particuliers d'un secteur donné en matière de développement durable. Si la consultation publique ou la réflexion gouvernementale font ressortir que des référentiels particuliers à certains secteurs (mines, recyclage, gestion des matières résiduelles, etc.) sont souhaitables, il conviendrait que le gouvernement soutienne et encourage l'élaboration et l'implantation de tels référentiels.

Recommandation n° 2

Le BNQ exerce son action dans le milieu en fonction des demandes qui lui sont exprimées et des besoins qu'il relève. Pour exercer pleinement son rôle dans la société québécoise, le BNQ doit être en lien avec les besoins et les attentes de tous les intervenants, à commencer par les organismes gouvernementaux.

Le BNQ pourrait jouer un rôle consultatif beaucoup plus efficient et systématique pour évaluer avec chaque ministère la pertinence de l'approche normative en matière de développement durable. À cette fin, le BNQ recommande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de :

mettre en place un mécanisme de communication permanent entre le BNQ, le Bureau de coordination du développement durable et le Comité interministériel du développement durable en vue d'évaluer les besoins de normalisation.
--

Conclusion

La présente participation du BNQ à la Commission s'inscrit dans un souci de mettre à profit toute l'expertise dont l'État bénéficie afin de réaliser ce grand projet qu'est l'intégration des principes de développement durable au sein de notre société. Nous espérons que le gouvernement considérera les recommandations faites par le BNQ dans le présent mémoire comme des propositions d'appui, de collaboration et de soutien à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement durable.